Image not found or type unknown

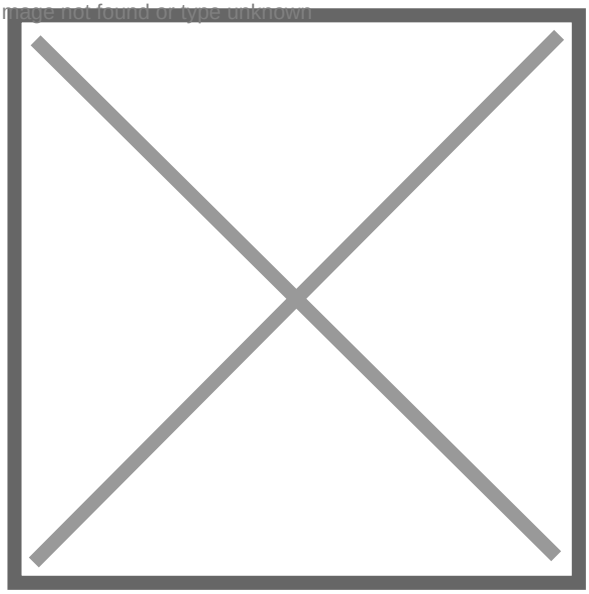

Succesion entre grnd parent et petite belle fille

Par **yann**, le **14/01/2011** à **17:48**

Bonjour,
voila, cest asser compliqué. mon grand pére décede en 1975 ma grand mére a l usufrit des biens, elle a 2 enfant dont mon pére. mon pére décede en 1998 qui lui a 4 enfants.
en 2008 un de mes frére décede, il etait marié sans enfant.
ma grand vien de décdé(c elle qui avait l usufrit des bien)

voila ma question: ma belle soeur(la femme de mon frére décedé)
a t elle droit a une parti de la sucession de mon grand pére.
merci de votre reponce a bientot.
yann.

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **17:58**

Les successions se font dans l'ordre des décès
C'est votre père qui a hérité de son père (votre grand-père), avec sa soeur ou frère, en nue-propriété.
Ensuite, vous avez, avec vos frères et soeurs, hérité de votre père (comprenant la nue-propriété venant du grand-père)
Donc oui, votre belle-soeur héritant de votre frère qui possèdait une partie des biens venant de la succession de votre grand-père, hérite de cette partie (ou d'une partie de cette partie)

Si les successions n'ont pas été faites, il est urgent de les faire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés